



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°2024/037

SIEB - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde,

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T. ;

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat de demander, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement quels qu'en soit la nature de l'opération dans la limite de 500 000 € de la dépense subventionnable (24° alinéa) ;

Considérant l'inscription d'un programme de travaux d'éclairage public au budget principal 2024, pour un montant de 50 000 TTC à l'article 2151 / Opération 108, voté par décision du conseil municipal du 6 mars 2024 ;

Considérant le programme 2024 arrêté à 44 448.97 € HT soit 47 560.40 € TTC, concernant des travaux d'éclairage public de foyers vétustes.

DECIDE

Article 1^{er} :

- De demander une subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'électrification du Blayais pour des travaux d'éclairage public, pour un montant de 8 500 €
- D'établir le plan de financement suivant :

Coût des travaux HT

Programme voirie 2024	44 448.97 € HT
-----------------------	----------------

Financement

- Subvention SIEB	8 500.00 €
- Subvention Fonds vert	20 002.04 €
- Autofinancement	15 946.93 €
TVA en sus	3 111.43 €

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : la présente décision sera adressée à la Sous-Préfecture de Blaye, pour contrôle de légalité

St-Ciers-Sur-Gironde, le 15 avril 2024
Pierre CARITAN, Maire :



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le 19/04/2024
Publié ou notifié le 19/04/2024
Le Maire

